

# Sécurité dans l'utilisation des gaz toxiques et corrosifs



Théorie 90%  
Visite commentée\* 10%

## PUBLIC

Industries, centres de recherche.

Utilisateurs de gaz toxiques et corrosifs et/ou personnes travaillant à proximité d'installation utilisant ces gaz.

## PRÉ-PREQUIS

Le client doit mettre à disposition ses installations pour pouvoir réaliser la visite commentée.

## DURÉE

1/2 journée

## GROUPE

10 personnes max.

## LANGUE

Français

## 📍 SUR VOTRE SITE

Stage intra-entreprise

- 10 pers. : 1 875 €
- 20 pers. : 3 100 €  
(2 sessions dans le même jour)

## INSCRIPTION

Voir page suivante

## PROGRAMME

### › Les caractéristiques des gaz

- Les 3 états de la matière
- Température
- Pression
- Débit
- Classification des gaz
- Fiches de données sécurité

### › La prévention des risques liés à l'utilisation des gaz toxiques et corrosifs

- Caractéristiques
- Valeur limite d'exposition
- Prévention des risques d'empoisonnement et d'attaque chimique
- Bons réflexes en cas d'incident
- Etude de cas

### › La prévention des risques liés au mode de conditionnement

- Principales caractéristiques des modes de conditionnement
- Stockage et transport des bouteilles : risques et bonnes pratiques
- Manutention des emballages : gestes et postures, équipements de protection individuelle
- Un facteur aggravant : la pression

### › Conduite à tenir en cas d'accident

- Etapes à suivre
- Premiers soins d'urgence

### › Visite commentée de vos installations

\* La visite commentée n'est pas un audit ou une remise en service de vos installations.

# Pour commander une formation

- Envoyez nous votre demande par mail à [formationgaz.alfi@airliquide.com](mailto:formationgaz.alfi@airliquide.com) ou appelez-nous au **04 81 68 00 68**, n'oubliez pas d'inclure vos coordonnées et le type de formation que vous souhaitez.
- Notre service formation reviendra vers vous pour fixer des dates de formation.
- Une fois les dates fixées, vous recevrez une convention de stage à nous retourner signée sous 15 jours.
- Après la formation nous allons vous envoyer un dossier électronique avec les feuilles de présence, les feuilles d'émargement et les attestations au nom de chaque participant.

## ● Comment financer sa formation ? **L'OPCA, Organisme paritaire collecteur agréé**

La loi prévoit que les entreprises contribuent au financement des dispositifs de formation.

Le taux de contribution est lié directement à la masse salariale de l'entreprise.

L'OPCA est chargé de collecter les fonds de la formation professionnelle continue et de financer la formation des salariés.

Pour que les formations dispensées par Air Liquide soient prises en charge par votre OPCA, vous devez faire la demande 45 jours avant la date de formation sur le site :  
› [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr)

Nous vous conseillons fortement d'informer votre Conseiller Commercial chez Air Liquide pour qu'il puisse adresser la facturation et les feuilles d'émargement à l'OPCA de votre choix.